



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales**

Unité Prévention Pollutions et Nuisances
Affaire suivie par : Olivier DAGUERRE
tél: 05.47.30.53.31
olivier.daguerre@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le **2 AOUT 2022**

Monsieur le Directeur,

Vous exploitez une installation de stockage de gommes, située sur le territoire de la commune de La Brède.

Le service d'inspection des installations classées de l'unité départementale de la Gironde de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la Nouvelle-Aquitaine a recensé le non-respect de plusieurs dispositions relatives à l'exploitation de vos installations dans son rapport du 29 avril 2022.

Considérant les non-conformités mentionnées dans le rapport susvisé, je vous transmets ci-joint un arrêté de mise en demeure vous enjoignant de régulariser votre situation administrative.

Je vous signale que faute de vous y conformer dans les délais prescrits, vous serez passible des sanctions pénales et administratives prévues par le code de l'environnement.

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Bordeaux. Le délai de recours est de deux mois pour l'exploitant. Ce délai commence à courir le jour où la présente décision a été notifiée.

Pour toute information ou renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'inspecteur des installations classées en charge du suivi de vos installations :
francois.bodin@developpement-durable.gouv.fr ou UD 33 : 05 56 24 83 50.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**Société JPS
ZAC DE L'ARNAHURT
33650 LA BREDE**

La Préfète,

**Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général**

Christophe NOEL du PAYRAT

Cité Administrative
2 rue Jules Ferry
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr